



communauté
de l'auxerrois

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

MARCHÉ PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE

MARCHÉ 26CA23

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN POLE DE SANTE ANIMALE VETERINAIRE A VENOY (89)

**DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES :
25 SEPTEMBRE 2026 À 13H00**

Pouvoir adjudicateur

Communauté de l'Auxerrois

Adresse : 6 bis, place du Maréchal Leclerc - BP 58 - 89010 AUXERRE Cedex

☎ : 03 86 72 43 98

✉ : commande.publique@auxerre.com

Procédure de passation

- Procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 du code de la commande publique
- Maîtrise d'œuvre passée en application de l'article R. 2431-1 et R2172-1 du Code de la commande publique

Table des matières

ARTICLE 1 – POUVOIR ADJUDICATEUR	3
1.1-Acheteur.....	3
1.2-Profil acheteur - Obtention des documents de la consultation	3
1.3-Questions - Reports - Modifications	3
ARTICLE 2 – OBJET DE LA CONSULTATION.....	4
2.1-Objet de la consultation	4
La présente consultation concerne un marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un pôle de santé animale vétérinaire à Venoy (89).	4
2.2-Forme du marché	4
2.3-Décomposition en lots	4
2.4-Décomposition en tranches	4
2.5-Type de marché.....	4
2.6-Nomenclature communautaire (CPV).....	4
2.7-Procédure de passation.....	4
ARTICLE 3 – VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES ÉVENTUELLES	4
3.1-Variantes à l'initiative de l'acheteur	4
3.2-Variantes à l'initiative du candidat	4
3.3-Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)	4
ARTICLE 4 – DURÉE.....	4
ARTICLE 5 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	5
ARTICLE 6 – CANDIDATURE.....	5
6.1-Documents à fournir	5
6.2-Dispositifs « dites-le nous une fois » - DUME.....	6
ARTICLE 7 – OFFRE.....	7
7.1-Documents à fournir.....	7
7.2-Critères de sélection des offres	8
7.3-Délai de validité des offres	9
ARTICLE 8 – NÉGOCIATION.....	9
ARTICLE 9 – GROUPEMENTS.....	10
ARTICLE 10 – VISITE DU SITE.....	10
ARTICLE 11 – TRAITEMENT DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL.....	10
ARTICLE 12 – DÉMATÉRIALISATION DE LA PROCÉDURE.....	10
ARTICLE 13 – RÈGLEMENT DES LITIGES.....	11

ARTICLE 1 – POUVOIR ADJUDICATEUR

1.1-Acheteur

Acheteur (maître d'ouvrage) : **Communauté de l'Auxerrois**

Représentant de l'acheteur : Monsieur le Président de la communauté de l'Auxerrois en exercice

Nom et adresse officiels de l'acheteur :

Communauté de l'Auxerrois
6 bis, place du Maréchal Leclerc
BP 58
89010 AUXERRE CEDEX

☎ : 03 86 72 44 64

✉ : commande.publique@auxerre.com

Profil d'acheteur : <https://www.ternum-bfc.fr/>

1.2-Profil acheteur - Obtention des documents de la consultation

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable par les candidats dans son intégralité à l'adresse suivante : <https://www.ternum-bfc.fr/>

Les offres seront à renvoyer également à cette adresse.

Lors du téléchargement du dossier de consultation, il est recommandé au candidat de créer un compte sur la plateforme de dématérialisation où il renseignera notamment le nom de l'organisme soumissionnaire, et une adresse électronique afin de le tenir informé des modifications éventuelles intervenant au cours de la procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions reçues...).

Le candidat est informé que seul l'exemplaire du dossier de consultation détenu par le pouvoir adjudicateur fait foi.

1.3-Questions - Reports - Modifications

Les candidats pourront transmettre leurs questions, sur le profil d'acheteur, au plus tard jusqu'à 8 jours calendaires avant la date limite de remise des offres.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard **6 jours calendaires** avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail ou des compléments au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, les dispositions précédentes quant aux questions et aux modifications du dossier de consultation sont applicables en fonction de cette nouvelle date.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de reporter la date limite de remise des offres au plus tard **7 jours calendaires** avant la date indiquée en page de garde du présent règlement de consultation. Pour ce faire, chaque candidat ayant reçu le dossier de consultation sera averti par tout moyen permettant de donner date certaine à l'envoi signifiant le report.

ARTICLE 2 – OBJET DE LA CONSULTATION

2.1-Objet de la consultation

La présente consultation concerne un marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un pôle de santé animale vétérinaire à Venoy (89).

2.2-Forme du marché

Il s'agit d'un marché ordinaire rémunéré par un prix global et forfaitaire.

2.3-Décomposition en lots

Sans objet. La dévolution en lots séparés risque de rendre techniquement difficile l'exécution des prestations.

2.4-Décomposition en tranches

Sans objet.

2.5-Type de marché

Il s'agit d'un marché de maîtrise d'œuvre.

2.6-Nomenclature communautaire (CPV)

71000000-8: Service d'architecture, service déconstruction, services d'ingénierie et service d'inspection

2.7-Procédure de passation

La présente consultation est passée selon une **procédure adaptée** en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 du code de la commande publique.

ARTICLE 3 – VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES ÉVENTUELLES

3.1-Variantes à l'initiative de l'acheteur

Aucune variante à l'initiative de l'acheteur n'est prévue.

3.2-Variantes à l'initiative du candidat

Le candidat n'est pas autorisé à proposer de variantes.

3.3-Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

Le marché ne comporte pas de prestations supplémentaires éventuelles.

ARTICLE 4 – DURÉE

Le marché prend effet à compter de sa notification, jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement. Soit 38 mois.

ARTICLE 5 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

- 1 : Le présent règlement de consultation (RC) ;
- 2 : L'acte d'engagement (AE) et ses annexes ;
- 3 : Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- 4 : Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes.
- 5 La décomposition des honoraires
- 6 Le programme de l'opération
- 7 Le tableau des délais

ARTICLE 6 – CANDIDATURE

Tous les documents relatifs à la candidature et à l'offre seront rédigés en langue française ou une copie en langue française devra être jointe.

6.1-Documents à fournir

Renseignements relatifs à la situation du candidat :

- Lettre de candidature (**DC1**) présentant le candidat seul ou les membres du groupement et désignant le mandataire, le cas échéant ;
- Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (**DC2**) ;
- Déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdictions de soumissionner mentionnés à l'article L.2141-1 à L.2141-5 du code de la commande publique (**annexe n° 3 « Déclaration sur l'honneur » de l'acte d'engagement complétée, datée et signée**) ;
- Déclaration sur l'honneur indiquant ou non l'intention de faire appel pour l'exécution des prestations à des salariés de nationalité étrangère et, dans l'affirmative, certifiant que ces salariés sont ou seront autorisés à exercer une activité professionnelle en France (articles L.8254-1 et D.8254-2 du code du travail) (**annexe n° 3 « Déclaration sur l'honneur » de l'acte d'engagement complétée, datée et signée**) ;
- Déclaration sur l'honneur certifiant que le candidat a satisfait aux obligations des articles L.5212-1 à L.5214-1 et L.5212-9 à L.5212-11 du code du travail (pour les entreprises d'au moins 20 salariés) (**annexe n° 3 « Déclaration sur l'honneur » de l'acte d'engagement complétée, datée et signée**) ;
- Si le candidat est admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L.631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ce dernier produit la copie du ou des jugements prononcés et ainsi que, conformément à l'article L2141-3 du code de la commande publique, les justificatifs qu'il bénéficie d'un plan de redressement ou avoir été habilité à poursuivre son activité pendant la durée prévisible

d'exécution du marché ;

- Attestation d'assurance de **responsabilité civile professionnelle** en cours de validité ;
- Attestation d'assurance de ***Garantie de la responsabilité décennale***
- Attestations de **régularité fiscale et sociale** datant de **moins de 6 mois** ;
- Certification OPQIBI ;
- RIB ;
- Un justificatif de l'inscription au registre de l'Ordre des architectes ou au registre du commerce et des sociétés

Renseignements permettant d'évaluer la candidature :

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant sur les trois dernières années disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, établie au moyen éventuellement de l'imprimé DC2 ;
- Une liste des principaux services fournis au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé de services de même nature que celle du présent marché public en construction et réhabilitation ou d'équipements publics d'envergure similaire ;
- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
- L'indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestations de services de même nature que celle du présent marché public ;
- Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature (co-traitants ou sous-traitants), le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Critères de sélection des candidatures :

- Aptitude à exercer l'activité professionnelle ;
- Capacités économiques financières ;
- Capacités techniques et professionnelles des candidats ;
- Un justificatif de l'inscription au registre de l'Ordre des architectes
- Présence de services de même nature que celle du présent marché public.

6.2-Dispositifs « dites-le nous une fois » - DUME

Dispositif : « Dites-le-nous une fois »

Si le candidat a remis les pièces de candidatures mentionnées ci-dessus au cours des 6 derniers mois, il n'est pas tenu de les produire de nouveau.

Dans tous les cas, la personne publique se réserve le droit de réclamer les pièces devenues caduques ou périmées.

DUME

La présentation de la candidature sous la forme d'un document unique de marché public européen (DUME) est acceptée.

En cas de candidature sous forme de groupement d'opérateurs économiques, un DUME distinct doit être remis pour chacun des opérateurs économiques participants. Le DUME est rédigé en français par les opérateurs économiques.

ARTICLE 7 – OFFRE

7.1-Documents à fournir

- L'acte d'engagement (AE) et ses éventuelles annexes

En cas de groupement conjoint, le soumissionnaire joint l'annexe précisant le montant de la prestation de chaque cotraitant ; tableau de décomposition des honoraires ;

- Une note méthodologique format A4 de 10 pages R/V police de caractère 11 (cv en annexes) explicitant :

1. Une note contextualisée de 5 pages (format A4 police de caractère 11) , explicitant :

- La compréhension du candidat vis à vis des attentes du maître d'ouvrage ;
 - La vision du candidat sur le projet, la typologie du site, son insertion dans l'environnement ;
 - La présentation de références reflétant l'expérience du candidat apprécié au regard des références fournies, privilégiant des constructions neuves, un contexte rural, des opérations comparables (cliniques vétérinaires, établissements de santé, laboratoires...), notamment en termes de complexité technique, organisation fonctionnelle et contraintes sanitaires.
2. La compétence et l'organisation du ou des personne(s) chargée(s) de réaliser la prestation, avec la fourniture d'un organigramme détaillé et CV résumés (les CV détaillés sont en annexe) : noms et compétences (qualifications, expériences des intervenants en matière d'architecture, d'ingénierie du bâtiment et dans la construction d'équipements similaires). Le candidat devra mettre en évidence la cohérence de la répartition des missions entre les différents co-traitants et les modalités d'organisation, en mentionnant les effectifs dédiés à la présente opération

Le maître d'ouvrage exige du maître d'œuvre qu'il couvre et justifie le champ des compétences portant sur les domaines suivants :

- Architecture ;
 - Etude techniques Fluide, CVC et Plomberie ;
 - Etude techniques Structure (Bois, Béton) ;
 - Etude techniques Performances Environnementales ;
 - Etude techniques CFo, CFa ;
 - Etudes techniques en traitement thermique
 - Etudes techniques en traitement acoustique
 - Procédure administrative, subvention ;
 - Economie de la construction.
 - OPC
- Un calendrier global de l'opération ; détaillant les délais par phase

- Une décomposition du forfait reprenant l'intégralité des prestations demandées dans le CCTP.

7.2-Critères de sélection des offres

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères pondérés de la manière suivante.

Critères					Pondérations																																										
1	Prix Apprécié au regard du montant total HT du prix global et forfaitaire indiqué dans l'acte d'engagement. L'offre la moins disante obtiendra la note maximale : 40. Pour les autres offres, la note se calcule de la manière suivante : (Montant de l'offre la moins disante / Montant de l'offre du candidat) X la Pondération : 40				40 points																																										
2	Valeur technique 1. <u>La Valeur technique de l'offre est appréciée au regard du contenu de la note méthodologique du soumissionnaire, de la manière suivante :</u> a. Compréhension des enjeux du projet sont appréciés au regard de (15%) - La compréhension du candidat vis à vis des attentes du maitre d'ouvrage - La vision du candidat sur le projet, la typologie du site, son insertion dans son environnement <table><tr><td>Réponse de très bonne qualité</td><td>Réponse de bonne qualité</td><td>Réponse de qualité moyenne</td><td>Réponse de qualité passable</td><td>Réponse nulle ou absente</td></tr><tr><td>15</td><td>12</td><td>7.5</td><td>3</td><td>0</td></tr></table> b. La présentation de références reflétant l'expérience du candidat apprécié au regard des références fournies, privilégiant des constructions neuves, un contexte rural et des opérations comparables (cliniques vétérinaires, établissements de santé, laboratoires...), notamment en termes de complexité technique, organisation fonctionnelle et contraintes sanitaires. 15 % <table><tr><td>Réponse de très bonne qualité</td><td>Réponse de bonne qualité</td><td>Réponse de qualité moyenne</td><td>Réponse de qualité passable</td><td>Réponse nulle ou absente</td></tr><tr><td>15</td><td>12</td><td>7.5</td><td>3</td><td>0</td></tr></table> c. Analyse qualitative et quantitative des moyens humains proposées pour réaliser la mission et cohérence de la mobilisation : 15 %. <table><tr><td>Réponse de très bonne qualité</td><td>Réponse de bonne qualité</td><td>Réponse de qualité moyenne</td><td>Réponse de qualité passable</td><td>Réponse nulle ou absente</td></tr><tr><td>15</td><td>12</td><td>7.5</td><td>3</td><td>0</td></tr></table> d. Le critère délai de l'offre est apprécié au regard du tableau complété par le soumissionnaire : 15% <table><tr><td></td><td>Délais proposé par la MOA</td><td>Délai proposé par le candidat</td><td>Notation</td></tr><tr><td>Esquisse</td><td>2 semaines</td><td></td><td>3 x (Délai le plus court/Délai de l'entreprise)</td></tr><tr><td>Etudes d'avant-projet sommaire</td><td>4 semaines</td><td></td><td>3 x (Délai le plus court /Délai de l'entreprise)</td></tr></table>				Réponse de très bonne qualité	Réponse de bonne qualité	Réponse de qualité moyenne	Réponse de qualité passable	Réponse nulle ou absente	15	12	7.5	3	0	Réponse de très bonne qualité	Réponse de bonne qualité	Réponse de qualité moyenne	Réponse de qualité passable	Réponse nulle ou absente	15	12	7.5	3	0	Réponse de très bonne qualité	Réponse de bonne qualité	Réponse de qualité moyenne	Réponse de qualité passable	Réponse nulle ou absente	15	12	7.5	3	0		Délais proposé par la MOA	Délai proposé par le candidat	Notation	Esquisse	2 semaines		3 x (Délai le plus court/Délai de l'entreprise)	Etudes d'avant-projet sommaire	4 semaines		3 x (Délai le plus court /Délai de l'entreprise)	60 points
Réponse de très bonne qualité	Réponse de bonne qualité	Réponse de qualité moyenne	Réponse de qualité passable	Réponse nulle ou absente																																											
15	12	7.5	3	0																																											
Réponse de très bonne qualité	Réponse de bonne qualité	Réponse de qualité moyenne	Réponse de qualité passable	Réponse nulle ou absente																																											
15	12	7.5	3	0																																											
Réponse de très bonne qualité	Réponse de bonne qualité	Réponse de qualité moyenne	Réponse de qualité passable	Réponse nulle ou absente																																											
15	12	7.5	3	0																																											
	Délais proposé par la MOA	Délai proposé par le candidat	Notation																																												
Esquisse	2 semaines		3 x (Délai le plus court/Délai de l'entreprise)																																												
Etudes d'avant-projet sommaire	4 semaines		3 x (Délai le plus court /Délai de l'entreprise)																																												

acceptable et appropriée. En cas d'échec de négociation avec ce candidat classé en première position, le pouvoir adjudicateur se réserve la faculté d'engager une négociation avec le candidat classé immédiatement après, dans l'ordre du classement initial.

ARTICLE 9 – GROUPEMENTS

En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.

Le cas échéant, les candidats devront indiquer dans l'acte d'engagement ce qui doit être réglé respectivement au mandataire et à ses co-traitants.

ARTICLE 10 – VISITE DU SITE

Sans objet.

ARTICLE 11 – TRAITEMENT DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Les parties s'engagent à respecter la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, à savoir notamment le Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Dans le cadre de la passation du marché, l'acheteur, en qualité de responsable de traitement, est amenée à traiter des données personnelles concernant les candidats, le titulaire, son ou ses éventuel(s) sous-traitant(s) et/ou leur personnel. Ces données sont collectées parce qu'elles sont nécessaires à l'analyse des offres, à la passation et à l'exécution du marché. Elles ne sont traitées qu'à ces seules fins par les services concernés par le marché.

Pour exercer leurs droits, les personnes concernées peuvent contacter le Délégué à la protection des données de l'acheteur à l'adresse suivante :

Communauté de l'Auxerrois
6 bis, place du Maréchal Leclerc
BP 58
89010 AUXERRE CEDEX
Courriel : dpo@auxerre.com

En cas de manquement aux dispositions ci-dessus, les personnes concernées peuvent introduire une réclamation auprès de la CNIL.

ARTICLE 12 – DÉMATÉRIALISATION DE LA PROCÉDURE

Les candidatures et les offres sont adressées par voie électronique sous format simple sur le profil d'acheteur à l'adresse suivante : <https://www.ternum-bfc.fr/>

ATTENTION : Toute offre reçue sous format papier sera jugée irrégulière.

ATTENTION : Le téléchargement de l'offre complète doit être terminé avant la date et l'heure de remise des offres. Les téléchargements de dossiers terminés après cette date et heure seront hors délai.

Copie de sauvegarde

Le soumissionnaire peut faire parvenir une copie de sauvegarde dans les délais impartis pour la remise des offres soit sur un support papier ou sur support physique électronique, soit par voie électronique, selon les modalités prévues par l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

Contrôle anti-virus

Avant transmission de son offre, le soumissionnaire devra procéder à un contrôle anti-virus de tous les fichiers constitutifs des deux enveloppes. Les offres contenant des virus feront l'objet d'un archivage de sécurité. Ces offres seront donc réputées n'avoir jamais été déposées et les candidats en seront informés dans les plus brefs délais.

Conformité du courriel du candidat

Le soumissionnaire devra également s'assurer de la conformité de son courriel (toute erreur dans la transcription de cette adresse est de sa responsabilité pleine et entière).

Signature avec certificat électronique

La signature électronique des documents n'est pas requise au stade de la remise des candidatures et des offres. Après attribution, le marché fera l'objet d'une signature électronique selon les modalités prévues par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

ARTICLE 13 – RÈGLEMENT DES LITIGES

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction d'un recours :

Tribunal administratif de Dijon
22, rue d'Assas
BP 61616
21016 DIJON CEDEX
Téléphone : 03 80 73 91 00
Courriel : greffe.ta-dijon@juradm.fr